

Contexte général du pays

Monnaie (taux de change) : franc congolais (1 euro = 1 254.85 CDF)

IDH (2012) : 0.304, rang 186^{ème} /187 ([PNUD](#))

Population : 67, 757 millions (JMP)

Part de la population rurale : 65,7 % (JMP)

Contexte politique : premières élections multipartites sont organisées en 2006. La RDC est confrontée à des crises politiques récurrentes depuis les années 60 et tente aujourd'hui de mettre fin aux troubles sécuritaires encore présents à l'Est du pays.

Organisation territoriale : la province, la ville, la commune, le secteur et la chefferie sont des entités territoriales décentralisées (ETD)



Les enjeux de l'eau et de l'assainissement

Taux d'accès	En milieu rural	En milieu urbain
Eau potable	17%	38%
Assainissement	11%	9%

Source : DSCR, 2008

Principales problématiques : Les ressources en eau en RDC sont abondantes tant au niveau des eaux de surface (fleuves Congo, Nil, Shiloango et de nombreuses rivières et lacs) que des eaux souterraines. Cependant, les conflits qui ont meurtri le pays ont un impact fort sur l'accès à l'eau potable : plus de 2 millions de personnes déplacées ; des infrastructures hydrauliques en mauvais état du fait des destructions et du manque d'entretien ; manque de planification d'occupation des terres, entraînant la contamination, la dégradation des terres et la déforestation. La RDC est un des pays qui concentre le plus de cas de choléra (20 000 cas en 2012). La maladie est récurrente dans 11 sites du pays, tous situés le long des frontières Est (zones lacustres), et les flambées épidémiques sont récurrentes.

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement

Cadre juridique :

Constitution de la République Démocratique du Congo (18 février 2006) : reconnaît la décentralisation et précise les compétences des Provinces. L'article 48 consacre le droit à l'accès à l'eau potable.

Loi organique n° 08/016 (07 octobre 2008) : précise la composition, l'organisation et le fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées (Villes, Communes, Secteurs et Chefferies)

Code de l'eau (avant projet présenté par le CNAEA au Sénat en 2012) : régit les attributions des services intervenant dans le secteur de l'Eau pour une meilleure coordination.

Les principaux outils de programmation :

Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté 2 (DSCR, 2011-2015) : parmi ses priorités de développement, le gouvernement prévoit l'amélioration de l'accès aux besoins sociaux de base dont l'eau potable et l'assainissement. Pour cela, il prévoit la poursuite de la réforme du secteur de l'Eau Potable et de l'Assainissement et la restructuration des cadres juridique et institutionnel du secteur, le renforcement des capacités de planification aux niveaux national et provincial, le développement des infrastructures et la mise à l'échelle nationale des programmes « village et école assainis ».

Stratégie nationale d'assainissement en milieu rural et périurbain (en cours d'élaboration)

Politique Nationale des Services Publics de l'Eau (PNSPE) et de l'Assainissement (en cours d'élaboration)

Les principaux acteurs institutionnels :

Les responsabilités sont réparties entre plusieurs institutions publiques : au niveau national sont impliqués les **ministères du Plan, de l'Environnement** (Direction Nationale de l'Assainissement), **du Développement Rural** (SNHR), **des Ressources Hydrauliques et Electricité, de la Santé Publique** (D9 Direction Nationale de l'Hygiène), de **l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel** et celui de **la Décentralisation**.

Au niveau local, les entités territoriales décentralisées (Provinces, Villes, Commune, Secteur/chefferie) sont impliquées dans l'opérationnalisation des programmes et stratégies nationales.

Face à cette multiplicité d'acteurs, le **Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement (CNAEA)** a été créé en 2007 afin d'assurer une meilleure coordination sectorielle : il est chargé d'élaborer des programmes de réhabilitation et de développement des secteurs de l'eau potable et de l'assainissement et de veiller à leur exécution. Dans chaque Province, il existe un Comité Provincial (**CPAEA**) en charge de la coordination à l'échelon local.

Les principaux modes de gestion du service de l'eau et de l'assainissement :

En milieu rural : le **Service National d'Hydraulique Rurale** (SNHR) appuie la planification, la programmation, le suivi et l'évaluation, le contrôle ainsi que des études concernant l'hydraulique rurale, et fournit des conseils techniques. Il assure également le contrôle de la qualité de l'eau potable et des ouvrages hydro-sanitaires.

En milieu urbain : la Société Nationale, la **REGIDESO**, est en charge de la production, de la distribution et de la commercialisation de l'eau en milieu urbain et péri-urbain (97 centres d'exploitation). La Régideso est actuellement en cours de restructuration.

Cas des **petits centres urbains** (de 5 000 à 25 000 habitants – 500 centres) : actuellement ils ne sont ni dans le périmètre d'intervention de la SNHR ni dans celui de la REGIDESO. La gestion des réseaux AEP dans ces centres est laissée à des organismes divers (ONG, comités de gestion, église, etc.). Une étude est en cours pour définir les modalités de gestions de ces centres.

Quelques projets en cours

Nom	Date	Lieu	PTF
Programme Villages et Ecoles Assainis (PVEA)	2008-2012	RDC	DFID, UNICEF (et autres PTF)
Programme Eau en Milieu Urbain (PEMU)	2009-2014	Kinshasa, Lubumbashi et Matadi	WSP
Projet d'alimentation en Eau potable et Assainissement en milieu urbain et Semi-Urbain (PEASU)	2007-2015	Kasangulu, Lisala, Tshikapa	BAD
Projet Réforme du Secteur de l'Eau (RESE)	2006-2016	RDC	GIZ
Projet eau/assainissement/hygiène dans les quartiers périphériques	2011	Kinshasa et 3 agglomérations de la Province du Bas Congo	AFD
Alimentation en eau potable et assainissement des quartiers périphériques urbains et des zones rurales	2007-2012	Bas-Congo, Kinshasa, Kasai Oriental / Mbuji Mayi, Maniema / Kindu, Sud-Kivu	CTB, UE, AFD

Cartographie de la coopération décentralisée et non gouvernementale en RDC : www.pseau.org/actions

Pour en savoir plus...

Contacts :

Service National d'Hydraulique Rurale, Georges Koshi Gimeya

Comité National d'Action de l'Eau et de l'Assainissement (CNAEA), Edmond Bundutidi Mbenza

pS-Eau : Béatrice Tournalonias, tournalonias@pseau.org